

**COMPTE RENDU DU COLLOQUE DU MOUVEMENT DES AVOCATS
PANAFRICAINS (M. A. P.)**

Le **25 Octobre 2013** a eu lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie (**CCI**) de Paris un Colloque International sur le thème principal : « **L'OHADA et la sécurisation des investissements en Afrique ; Quel bilan 20 ans après** ».

Organisé par le **Mouvement des Avocats Panafricains (M. A. P.)** avec le soutien de **Monsieur Claude BEBEAR, Président Fondateur d'AXA**, il était placé sous la Direction scientifique du Professeur :

- **Abdoulaye SAKHO, Professeur Agrégé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).**

La modération générale du Colloque a été assurée par **Dr. Médard Désiré BACKIDI, Directeur des Etudes et des Stages de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA)** au Bénin.

Le Colloque a rassemblé **plus de 80 participants** : Avocats, Juristes d'Affaires, Etudiants, Magistrats, Enseignants et Hommes d'Affaires.

Il a débuté par le mot de bienvenue du Président du M.A.P., **Maître Révolte ITSOUHOU-MBADINGA.**

Au nom du M.A.P., il a remercié, tour à tour :

- Les participants pour avoir répondu présents à ce Colloque,
- La société AXA et ses dirigeants pour avoir cru à ce projet ainsi que pour leur soutien multiforme,
- Les intervenants en leurs diverses qualités pour avoir accepté de venir soutenir les activités du M. A. P. et mettre leurs connaissances et expertise au service **d'une cause noble : la promotion du Droit OHADA et la sécurisation des investissements en Afrique.**

Il a terminé son allocution introductive en soulignant l'importance de cette rencontre d'échanges tout en indiquant que l'ambition du M. A. P. est d'être une plateforme juridique et judiciaire de travail collectif substantiellement axée sur la promotion du Droit OHADA et la recherche des solutions efficaces aux diverses problématiques qui minent les politiques de développement et d'intégration économique sous régionale en Afrique.

Par la suite a suivi le mot de circonstance de **Monsieur Michel HASCOËT**, Directeur des filiales d'**AXA en Afrique Subsaharienne**, représentant de Monsieur Claude BEBEAR qui a souligné, avec force, l'importance des textes de l'OHADA pour les **Investisseurs** dans le cadre de la bonne gouvernance des sociétés. Il n'a pas non plus manqué d'insister sur le fait que la société AXA a cru dès le départ à la mise en place du Droit OHADA et qu'un cadre juridique précis améliore nécessairement l'attrait des investisseurs et favorise un meilleur climat d'affaires.

L'allocution d'ouverture du Colloque a été prononcée par **Monsieur Cheikh Tidiane GADIO, Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal, Président de l'Institut Panafricain de Stratégies à Dakar-Sénégal. ([lien vers le discours du Ministre C. T. GADIO](#))**

Fervent Panafricaniste oeuvrant inlassablement à la recherche des solutions aux problématiques de la bonne gouvernance et de la Paix au travers de l'action de l'Institut dont il est fondateur (**IPS**), le discours du **Ministre GADIO** était organisé autour d'une idée centrale : faire converger

dans la même direction tous les éléments positifs pouvant œuvrer à l'avènement de la **renaissance Africaine** en commençant par l'unité ou l'union en Afrique avec un dessein commun ; **les Etats-Unis d'Afrique**. Car sans unité, sans paix, sans sécurité et sans bonne gouvernance, point de salut pour les politiques de développement et d'intégration économique en Afrique.

Mais avant d'arriver à cette conclusion, il n'a pas manqué de mettre en exergue les échecs que l'Afrique a connus dans divers domaines depuis les indépendances de nos Etats. Tout en fondant ses espoirs sur la jeunesse Africaine et sur l'accélération de l'histoire. Il estime par ailleurs qu' **« il ne faut pas être des Afro-pessimistes, ni des Afro-optimistes, mais des Afro-inconditionnels. L'amour véritable et inconditionnel. Si on aime l'Afrique il faut l'aimer inconditionnellement »**

Par la suite, les communications ont porté sur quatre **(4)** sous-thèmes à savoir :

- 1) **Les actes uniformes de l'OHADA et la sécurisation des investissements** par le Professeur Abdoulaye SAKHO, *Agrégé des facultés de Droit et Directeur de l'Ecole Doctorale Sciences Juridiques Politiques Economiques et de Gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;*
- 2) **Le point de vue des investisseurs sur l'effectivité de la sécurisation des investissements** par Messieurs **Michel HASCOËT**, *Directeur des Filiales d'Axa en Afrique* et **Alioune DIOUF**, *Administrateur Général à AXA Sénégal ;*
- 3) **Le fonctionnement des sociétés commerciales et sécurité de l'investissement dans l'espace OHADA** par le **Professeur Marcel FONTAINE** de *l'Université Catholique de Louvain en Belgique ;*
- 4) **Le règlement du contentieux dans l'espace OHADA : le rôle des juridictions nationales et de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage** par Monsieur **Ivan VEROUGSTRAETE**, *Président Honoraire de la Cour de Cassation de Belgique.*

Développant le **premier sous- thème**, le Professeur **Abdoulaye SAKHO** a, en introduction, fait un rappel historique de la mise en place de l'OHADA et des objectifs poursuivis par les pères fondateurs de l'OHADA. Ce sous thème qui a porté sur les actes uniformes et la sécurisation des investisseurs a été développé sur deux parties sous forme de questionnement :

- 1) ***Le cadre juridique est-il adéquat pour l'épanouissement de l'investissement ?***
- 2) ***Qu'elle est l'efficacité du traitement juridique de l'investissement en cas de situation pathologique ?***

Dans la première partie, le Professeur **Abdoulaye SAKHO** a fait ressortir que l'OHADA porte une attention particulière à l'entreprise en lui donnant ses structures d'affectation patrimoniale, ses règles d'organisation interne et ses structures d'organisation des relations externes.

L'OHADA à travers les Actes uniformes notamment l'acte uniforme sur le droit commercial général et l'acte uniforme sur le droit des sociétés tente de réaliser la promotion et la sécurité de l'investissement.

Dans la deuxième partie, il a noté que l'investissement n'est pas sans risques, c'est ainsi que l'OHADA a mis en place un système approprié de règlement des litiges lié aux affaires par des

techniques de recouvrement simplifiées et un droit des garanties permettant de s'assurer contre les impayés.

Le deuxième sous-thème a porté sur « le point de vue des investisseurs sur l'effectivité de la sécurisation des investissements ».

Développé successivement par Monsieur **Michel HASCOËT**, Directeur des Filiales d'Axa en Afrique Subsaharienne et Monsieur **Alioune DIOUF**, Administrateur Général à AXA Sénégal, ce point de vue a fait ressortir que les investisseurs sont satisfaits de façon générale de la présence des textes de l'OHADA car une application uniforme de ces textes dans l'espace OHADA est un gage de confiance.

Toutefois, les limites apparaissent dans l'application de ces textes, selon les orateurs. Parmi ces limites, on peut citer la disparité dans les procédures judiciaires ainsi que dans l'application des décisions rendues, disparité liée aux différentes organisations judiciaires de chaque Etat. A cela, il faut aussi ajouter la formation des magistrats qui est aussi un facteur de faiblesse quant à l'interprétation ou l'application des textes.

Enfin, les investisseurs pensent que l'OHADA peut ouvrir d'autres chantiers qui les intéressent comme la fiscalité et les procédures douanières.

Le troisième sous-thème qui a porté sur « le droit des contrats et la sécurisation des investissements » a été développé par le Professeur **Marcel FONTAINE**.

La thématique soulevée par le Professeur **Marcel FONTAINE** est d'une part l'absence d'un droit uniforme des contrats dans l'espace OHADA et la perspective de la mise en place du droit du contrat dans la région au regard de la sécurité des investissements.

En effet, tout le long de son exposé, l'orateur a développé la situation actuelle des régimes juridiques des Etats de l'espace OHADA qui sont très proches des uns des autres, car liés à la position dominante de la tradition du droit français et a fait remarquer l'absence d'un droit général des contrats dans l'ordre juridique.

Il est vrai, selon lui, que certains contrats particuliers sont déjà couverts par des Actes uniformes existants (vente commerciale, bail commercial, transport, commission...), mais l'absence d'un droit général des contrats peut être un facteur de réticence des investisseurs.

Depuis **2001**, les Etats de l'espace OHADA tentent sous l'inspiration des principes de l'**UNIDROIT** de mettre en place un Actes uniforme sur le droit des contrats mais des oppositions importantes ont apparu notamment dans l'hypothèse du dessaisissement des juridictions nationales au profit de la **CCJA** sur tous les aspects de l'investissement.

Le Professeur Marcel FONTAINE pense que la mise en place d'un droit général des contrats peut être un facteur de nature à attirer des investisseurs. C'est pourquoi, il milite pour la relance de ce projet d'acte uniforme à l'instar de certaines régions qui ont pris de l'avance dans ce domaine (Europe, Asie, Amérique latine, pays anglophones d'Afriques).

Le dernier et **quatrième sous-thème** développé par Monsieur **Ivan VEROUGSTRAETE**, Président Honoraire de la Cour de Cassation de Belgique, était centré sur « le règlement du contentieux dans l'espace OHADA : le rôle des juridictions nationales et de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ».

L'orateur a fait ressortir dans son développement la place du pouvoir judiciaire dans l'espace OHADA, l'intérêt de l'arbitrage et enfin le rôle de la CCJA.

Après les différentes communications, les échanges qui ont suivi ont permis de réaliser l'apport important de l'OHADA dans le cadre de la sécurité judiciaire et la sécurité juridique au vu des Actes uniformes déjà en application.

Toutefois, il a été déploré le manque de stabilité politique dans l'espace OHADA et parfois la résistance de certaines juridictions nationales d'appliquer les dispositions des textes de l'OHADA.

L'idée générale du Colloque au regard de la qualité des Intervenants était de souligner l'importance de la création de l'OHADA et de mesurer son impact dans la mise en place des sociétés dans l'espace OHADA ainsi que la gouvernance de celles-ci.

La cérémonie de clôture a connu l'allocution de Monsieur le **Ministre Chiekh Tidiane GADIO** qui a félicité les organisateurs de ce colloque. Il a tenu dans son mot de clôture à faire ressortir l'intérêt pour l'Afrique de s'unir pour relever les défis du lendemain à travers les organisations comme l'**OHADA**, la **CIMA**, la **CIPRES** et d'autres, car chaque Etat pris individuellement ne peut affronter les défis de la mondialisation.

Après cette allocution un cocktail marquant la dernière étape de l'événement a été offert par les organisateurs à tous les participants.

Le Président du M. A. P. , tous les membres du Bureau ainsi que les adhérents et sympathisants de l'Association réitérent leurs sincères remerciements aux participants, intervenants et tous ceux qui ont soutenu, participé de loin ou de près à ce Colloque.

Le prochain Colloque du M.A.P. aura lieu à Dakar au Sénégal en Octobre 2014 et nous vous y invitons déjà par avance.

Bonne et Heureuse Année 2014 à TOUS!!!

Contact du M. A. P. : colloquemap@gmail.com

- ***Maître Révolte ITSOUHOU- MBADINGA : revolte.avocat@yahoo.fr***
- ***Maître Jacques Gobert EKANI : cabinetekani@gmail.com***
- ***Maître Rokhaya SARR-BARRY : rokhaya2007@gmail.com***